

MIDEST 2016

MIDEST
6>9 DÉCEMBRE 2016 PARIS



Du 6 au 9 Décembre 2016 – Paris

Les CCI Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine en partenariat avec le Pôle Textile Alsace vous propose de prendre part à un stand collectif Grand Est sur le salon MIDEST, du **6 au 9 décembre 2016 à Paris.**

Le MIDEST est la plate-forme mondiale de mise en relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants. C'est année les textiles techniques seront à l'honneur.

POURQUOI EXPOSER SUR LE STAND COLLECTIF ALSACE DU MIDEST ?

- Le MIDEST est le reflet d'une sous-traitance active et offensive pour les fabricants et fournisseurs
- Un stand adapté à vos besoins :
 - Prise en charge administrative et logistique complète
 - Communication et promotion mutualisées
 - Convivialité et animation
- **Chiffres 2015 : 1 603 exposants/ 34 070 visiteurs professionnels**

SECTEURS CONCERNES

- Décolletage – Usinage – Machines spéciales
- Finition, traitements thermiques, traitements de surfaces en transformation des métaux
- Fixation industrielle
- Forge – Fonderie
- Produits semi-finis en transformation des métaux – Métaux – Procédés
- Mise en forme des métaux – Chaudronnerie
- Transformation des Plastiques – Caoutchouc – Composites
- Verre, bois et autres matières ou matériaux
- Electronique et Electricité
- Microtechnique
- Outillage – Moules – Modèles – Prototypes
- Equipements industriels et accessoires
- Services à l'industrie
- Maintenance industrielle
- **Textiles techniques - NOUVEAU**
- Fabrication additive – Impression 3D – NOUVEAU



RESERVEZ VOTRE STAND AVANT LE 30 MAI 2016

Tarifs de la prestation proposée :

Prestations	Coûts HT
Stand comprenant(*) : structure du stand, moquette, les cloisons, l'enseigne, l'éclairage et le mobilier (une table, trois chaises, un comptoir d'information, une réserve fermant à clé, un présentoir à documentation, une fleur, une poubelle), (*) (9 m ² minimum – Surface complémentaire par multiple de 3 m ²)	600 EUR HT (*) (*) Le prix du m ² est donné à titre indicatif et sous réserve de réajustement en fonction des aménagements et prestations complémentaires souhaitées par les exposants
Forfait angle : 2 côtés ouverts	450 € HT
Droit d'inscription obligatoire par exposant	710 € HT

- Organisation d'un Espace Collectif Alsace situé dans le Hall 6
- Mise à disposition d'un stand équipé positionné sur l'Espace Collectif Alsace
- L'accompagnement d'un conseiller de la CCI de Région Alsace sur place

DEPENSES RESTANT A VOTRE CHARGE :

Le transport, l'hébergement, les repas, les prestations complémentaires (carte parking exposant, mobilier complémentaire, etc.), les dépenses personnelles.



BULLETIN DE PARTICIPATION

MIDEST 2016 du 6 au 9 Décembre 2016 – PARIS

A retourner à Eliane FUHRER avant le 30 mai 2016

CCI DE REGION ALSACE

10 Place Gutenberg – CS 20003 – 67085 STRASBOURG CEDEX

e.fuhrer@alsace.cci.fr

Je soussigné(e) :

Fonction :

Raison Sociale :

SIRET (*obligatoire*) : Site Web :

Activité :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

Souhaite participer au Salon MIDEST 2016 sur l'espace collectif Alsace, en souscrivant :

Un stand individuel équipé de m², au prix de 600 EUR HT, soit : € HT

Droit d'inscription obligatoire 710 € HT

Forfait angle (plus value de 450 EUR HT) € HT

Total HT €

TVA 20 % €

Total TTC €

Joins un chèque d'acompte de 50 % du montant global TTC établi à l'ordre de **CCI de Région Alsace** et l'adresse à : **CCI ALSACE – 10 Place Gutenberg – CS 20003 67085 STRASBOURG CEDEX**

Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente en annexe 1 et les accepte

Fait à, le

Signature + cachet de l'entreprise



ANNEXE 1 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

REGLEMENT DE PARTICIPATION

A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer au salon doit faire parvenir à la CCI de Région Alsace dans les délais impartis (voir date indiquée sur bulletin d'inscription) un acompte de 50% du montant total TTC de participation. Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le début du salon. A défaut, la CCI de Région Alsace peut décider de refuser la participation de l'entreprise. Dans ce cas, les règles relatives à l'annulation de sa participation par l'entreprise (point B – 2. ci-dessous) trouvent application.
2. Ce bulletin de participation doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission.
3. La CCI de Région Alsace vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de cet acompte et du solde.

B. ANNULATION

1. La CCI de Région Alsace se réserve le droit d'annuler sans indemnité une manifestation dès lors que son organisation devient impossible. Dans ce cas les acomptes perçus par la CCI de Région Alsace feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement.
2. Si l'entreprise porte à la connaissance de la CCI de Région Alsace, l'annulation de sa participation plus de 2 mois avant le démarrage de l'action, seuls les frais d'organisation déjà engagés par la CCI de Région Alsace et ses partenaires éventuels, seront dus par l'entreprise sur la base d'un justificatif adressé par la CCI de Région Alsace. Si cette annulation intervient moins de 2 mois avant le démarrage de l'action, un montant de 50% du coût total de la participation au salon sera dû par l'entreprise. Enfin, si cette annulation intervient moins d'un mois avant le démarrage de l'action, l'intégralité du montant sera due par l'entreprise.
3. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent règlement fera l'objet d'une recherche de solution amiable, si nécessaire selon le règlement du Centre de Médiation et d'Arbitrage Sud Alsace Mulhouse. En cas d'échec, les tribunaux de Strasbourg sont seuls compétents.